



### Département et domaine fluvial

Les élus du Conseil Général ont approuvé la prise de compétence (propriété et gestion) du département sur l'ensemble du domaine public fluvial de Loire Atlantique.

Offert gratuitement par la Région, le cadeau comprend 120km de voies navigables dont le Canal de Nantes à Brest, l'Erdre et la Sèvre. La Loire restera, elle, gérée par Voies Navigables de France et le port autonome.

C'est un patrimoine identitaire extrêmement fort pour le département, notamment en matière de tourisme et de loisirs.

L'objectif sera maintenant de préserver l'environnement tout en valorisant ce potentiel.



Pour commencer, 75km de chemins de halage et contre halage seront ainsi réaménagés d'ici l'été 2008 sur le Canal de Nantes à Brest.